

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 2 (1972)
Heft: 6

Rubrik: Le courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE COURRIER DES LECTEURS

Des questions...

De M. J. V. à L.:

C'est avec grand intérêt que je lis votre journal auquel je suis abonné. J'ai la chance de pouvoir encore travailler et de ce fait je n'ai pas de problèmes financiers. Mais je pense à toutes les personnes qui n'ont que l'AVS pour vivre. En les obligeant à prendre l'assurance maladie, on leur déduit les cotisations sur leur rente. On a l'impression que ce qui leur est donné d'une main est repris de l'autre. Autre chose: les étrangers ont le droit de demander le montant de leurs cotisations quand ils rentrent chez eux. Le capital pour la collectivité s'en trouve diminué. Nous, les Suisses, lorsque nous disparaissions après avoir cotisé vingt ou trente ans et plus, la famille ne reçoit absolument rien, le montant versé restant acquis à l'AVS. Il me semble que cela n'est pas tout à fait juste...

Réd. — La somme de Fr. 1200.— constitue la rente maximum d'un couple dès le 1.1.73. Un couple qui, par exemple et en décembre 1972, touchait encore une rente de Fr. 704.— par mois. L'augmentation est donc plus substantielle que ne le dit notre correspondant. Par contre, la prime d'assurance maladie d'un couple est de Fr. 140.— par mois, qui viendra en déduction de la rente.

Mais attention! La rente complémentaire ne mourra pas à la fin de 1972. Elle sera simplement reprise sur de nouvelles bases. Avec des limites de revenus plus élevées. Qui sait si ladite prime d'assurance ne sera pas, alors, prise en charge comme c'est le cas aujourd'hui, pour ceux qui bénéficient des prestations complémentaires? Je suis à peu près sûr que l'on agira dans ce sens pour que les Helvètes soient tous mis, à peu près, sur un pied d'égalité.

Pour les étrangers, leurs cotisations sont virées au compte de l'AVS de leur pays respectif lorsqu'il y a accord avec le nôtre. Ces accords sont intervenus avec l'immense majorité des pays qui nous envoient leurs ressortissants. A part cela, il est juste que celui qui a versé des cotisations en bénéficie sous forme de capital puisqu'il a contribué à sa formation. C'est un rendu, en quelque sorte. Pour le reste, évidemment, la rente AVS des riches sera plus élevée que celle des pauvres. Encore faut-il savoir que la rente maximum est calculée aujourd'hui sur un revenu de Fr. 22.000.— au maximum. Ceux qui gagnent davantage ne recevront rien de plus. Il y a tout de même là un élément de solidarité. Dont on ne connaît pas toujours l'existence, sous la pression de certaines affirmations véhémentes et mal fondées.

Haro sur Napoléon!

De M. G. Warmbrodt, La Tour-de-Peilz:

Nouvel abonné, je viens de recevoir les premiers numéros de 1972, et j'ai lu avec satisfaction les quelques lignes de M.M.E. de Lausanne contre Napoléon-Bonaparte, responsable de la mort de millions d'hommes et que je mets dans le même panier que Hitler et Staline, ces fous dangereux de l'Histoire! Mais je lis avec intérêt votre revue et vous témoigne mes sentiments de gratitude.

Les belles promesses...

De Mme H. F., Genève:
Lors des dernières votations, tous les partis ont pris comme cheval de bataille, pour assurer leur succès, de faire le nécessaire pour que le sort des rentiers AVS soit amélioré dans les plus brefs délais, du fait que le coût de la

vie est en constante progression, alors que les rentes, elles, sont insuffisantes depuis fort longtemps.

Dès la première session des Chambres fédérales, la demande d'augmentation des hauts fonctionnaires était soulevée et accordée avec effet rétroactif. Aucun parti n'a fait allusion à ce moment-là aux plus déshérités, à ceux qui touchent l'AVS et pour qui un ajustement est

urgent. Une fois de plus l'intérêt personnel l'a emporté sur les belles promesses...

Réd. — La réponse à la première lettre convient également à celle-ci. L'année 1973 commencera par une nette amélioration du sort de la plupart des retraités. Il est juste de le souligner et de l'apprécier, même si cette amélioration ne se traduit pas par un bonheur complet pour tous... C'est une étape. D'autres survivront.

Communication concernant les abonnements

Nous prions nos aimables abonnés de bien vouloir joindre à toute communication concernant les abonnements (modifications, changements d'adresses, mutations, etc.) l'adresse découpée dans la bande d'expédition du journal, ceci pour éviter d'éventuelles erreurs de nos services. Merci !

L'administration

Petites annonces

ceci dès le 1^{er} juin 1972. Autres conditions à discuter. Offres à adresser à: M.P. poste restante, 1815 Clarens.

Dame cherchée

pour préparer et partager les repas de deux fillettes de 11 et 14 ans. Tél. heures de bureau: 021/23.80.18.

Paralysé

gai et plein d'humour, demande pour tout de suite personne compétente pour remplacer la maîtresse de maison qui doit s'absenter pour raison de santé. Pour tous renseignements, tél. à M. A. Fagioli, rue de la Gare, 1197 Prangins, tél. 022/61.15.78.

Retraité AVS

seul, occupant une vieille ferme dans village à la campagne, désire faire connaissance avec dame de même condition, de goûts simples, pour rompre solitude. Ecrire sous chiffre E-331 « Aînés » Lausanne.

Retraitée, seule,

bonne éducation, se joindrait à retraité, monsieur ou dame, pour jeux d'échecs, promenades, bateau, deux ou trois fois par semaine. Ecrire sous chiffre E-329 « Aînés » Lausanne.

Occasion unique

Coupons couverture laine, extra festonnés, 110 x 160 cm environ, beige, brun, chamois, jacquard ou divers. Prix spécial Fr. 15.— pièce (2 pièces: Fr. 25.— prix d'été). Franco payable dans les dix jours. Retour en cas de non-convenance, ou échange (ne pas téléphoner). Vous aiderez un aîné. Ecrire à E.G. 97 Couvertures. Pension du Signal, 1099 Les Cullayes.

Chambre et pension

Je cherche chambre tranquille et pension, aux environs de Lausanne, Chailly, La Sallaz, Mont-Goulin, etc. J'ai 75 ans. Ecrire E.G. 97. Pension du Signal, 1099 Les Cullayes.

On cherche personne

ayant retraite ou AVS pour aider à préparer les repas de trois personnes. On offre: appartement d'une chambre avec cuisine, et vie de famille avec ces personnes,

Pour tous les âges



pour votre défense

Vivez mieux, achetez

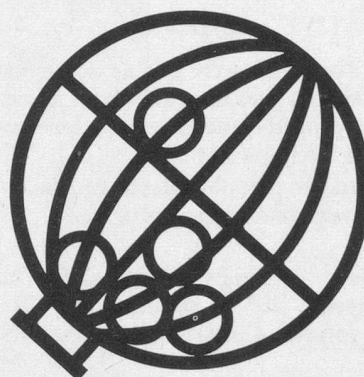


LOTÉRIE

TIRAGE
3 JUIN

UN GROS LOT
DE
FR. 100.000

ROMANDE



Naissance imprévue

De M. Ed. Helfer, Lausanne, cet étonnant récit authentique:

Une modeste paysanne de Sauvignier, village du Pays de Gex, mère de plusieurs enfants, fréquentait régulièrement le marché de ce village. Comme elle attendait un enfant et que le terme de la naissance était proche, elle hésitait à se mettre en route. « Bah! se disait-elle, je tente la chance. » Courageusement, elle partit avec sa vieille poussette en osier, chargée de légumes et de fruits. Mais à mi-chemin, au milieu d'une forêt, les maux la surprennent. Elle a juste le temps de se retirer sous un arbre pour donner le jour à un beau garçon. Comme elle avait déjà eu plu-

sieurs enfants, elle se tira crânement d'affaire, emballa chaudement le bébé, se rendit au marché de Coppet et rentra dans son village. Elle continua le travail habituel sans se plaindre, comme si cet événement était chose naturelle. Tout alla pour le mieux et le bébé s'est développé comme ses frères et sœurs. Bel exemple de courage!

Une bonne idée

De Sœur Jeanne, de la Fraternité des Sœurs de Grandchamp, Le Pont:

Dans le numéro d'avril, nous lisons l'article du Dr Tournier et ces mots nous frappent: « Vous pouvez parler à quelqu'un de ce que vous avez lu dans « Aînés »,

de l'impression que vous a faite tel ou tel article, des souvenirs personnels qu'il a éveillés, de ce que vous avez vécu ou des sentiments que vous éprouvez maintenant. »

N'y aurait-il pas là une idée à creuser? Comment verriez-vous la chose? Beaucoup de personnes âgées privées de sorties, de voyages, ont soif de partager des idées sur des sujets spirituels, profonds, sur ce qui touche à la vie. Leurs pensées se tournent vers l'intérieur. Ne pourrait-il y avoir des échanges par correspondance sur tel ou tel sujet? Ce serait en même temps une main tendue, un signe d'affection pour ceux qui souffrent de la solitude et des diminutions apportées par la vieillesse.

Nous serions prêtes à répondre à de telles lettres...

Réd. — Bonne idée que celle de Sœur Jeanne! Nous espérons que l'offre de notre correspondante sera suivie d'un abondant courrier de solitaires conscients que leur solitude peut être vaincue.

Merci!

De Mme B. P. Genève:

Votre revue est très intéressante. Veuillez cependant ne pas m'en vouloir si je ne m'y abonne pas. C'est que j'ai déjà une si grande quantité de revues que je n'arrive pas à les lire toutes. Je vous félicite surtout pour l'article œcuménique. Il émane d'un esprit large et d'une âme si humble qu'elle vous attire. Il est rempli du véritable esprit du Christ. Tous mes vœux pour le succès d'« Aînés ». Je joins un petit billet pour cet unique numéro. Faites-moi plaisir et acceptez-le. Réd. — Que Mme B. P. nous pardonne de publier sa lettre, mais une telle gentillesse ne doit pas rester dans l'ombre. Merci!

Pourquoi? Pourquoi?

De M. Roger Pittier, Vevey:

Pourquoi, en Suisse, ne peut-on rien instituer, dans le domaine de la santé, notamment, qui ne devienne obligatoire, dogmatique?

Or, il y a plusieurs disciplines médicales tout comme il y a diversité physique et mentale des individus, réagissant différem-

ment aux traitements et aux lois imposés et qui ne respectent ni ne différencient cette évidence. C'est ainsi que par référence, le clairvoyant assiste à cette constatation de voir appliquer des lois de protection et de guérison par des hommes qui ne sont ni capables de se guérir eux-mêmes des maux qu'ils prétendent guérir en général, et qui en meurent prématurément à 40, 50, 60 ans, alors que d'autres individus atteignent 80-90 et même 100 ans en demeurant leur propre médecin et en se soignant avec des plantes, en ayant été atteints des mêmes maladies? Or, il se trouve que le père de la médecine, Hippocrate, prétendait que la médecine devait être au service de chacun qui la consultait, et qu'elle devenait immorale dès l'instant où elle était imposée. De nos jours, de nombreux médecins, biologistes, n'ont pas changé d'avis, et les clairvoyants non plus.

Dès lors, pourquoi imposer ou faire imposer une médecine, des assurances médicales couvrant des irresponsables et qui ne peuvent se justifier dans un pays de liberté?

Pourquoi instituer un examen médical obligatoire pour obtenir un emploi et faire échouer l'accès à un emploi par un mauvais certificat alors que le titulaire se fait décerner ensuite par un employeur fédéral celui de pouvoir conserver longtemps, après sa retraite, son excellent état de santé?

Bien que basée sur des appréciations d'actuaire, l'AVS est incontestablement utile et saine pour les bénéficiaires, mais, on peut se demander par contre pour quelles raisons elle n'est pas automatiquement adaptée au renchérissement de la vie et suffisante pour ceux qui n'ont pas un minimum de 1000 francs par mois pour vivre aujourd'hui, alors qu'on paraît mettre tant d'empressement à financer et à mettre à l'œuvre une institution telle que la généralisation de l'assurance-maladie obligatoire, des examens médicaux obligatoires, etc., dont l'efficacité est illusoire, non seulement, mais inflationniste et amoral.

Tableau d'honneur

A ce jour, les entreprises, institutions et personnalités suivantes ont exprimé leur sympathie à « Aînés » en souscrivant des abonnements collectifs en faveur de leurs retraités et amis:

Verrerie S.A. Saint-Prex	39
Commune de Vufflens-la-Ville	40
Grands Magasins	
La Placette, Lausanne	13
Crédit Foncier Vaudois	13
Briqueterie Renens S.A.	24
Baumgartner Papiers S.A., Renens	19
Coop-Lausanne	51
Fleurier Watch Co., Fleurier	28
Commune de Pully	10
Mme C. d'Hollosy, Montreux	9
Service social, Vestiaire de Morges	10
Chocolats Suchard S.A., Serrières	4
Service social Ville de Genève	6
S.A. des Plieuses Automatiques, Ecublens	55
Restaurants DSR, Morges	7
Direction des Services industriels, Lausanne	23
Secrétariat général, Direction des Ecoles, Lausanne	10
Mme Ed. Piatti Monthey	20
La Neuchâteloise	
Assurances, Neuchâtel	28

Presses Centrales Lausanne	27
Fabrique « Union » S.A., L'Abbaye	5
Facomel, Renens	7
Imprimeries Populaires, Lausanne	39
Hôpital psychiatrique de Cery, Prilly	5
Thecla S.A., Saint-Ursanne	11
Gabus Frères, Usine SAFIR S.A., Le Locle	5
Record Watch S.A., Tramelan	24
Assurance Mutuelle Vaudoise contre les accidents	37
KIF Parechoc S.A., Le Sentier	13
Pasteur Marc Peter, Préverenges	7
Mme Marcel Pfefferlé, Moudon	27
Entraide familiale, Chexbres	43
Union de Banques Suisses, Genève	34
Banque de Paris et des Pays-Bas S.A., Genève	30
Service social, Genève	6
Ville de Genève, administration municipale	6
Direction des Œuvres sociales, Lausanne	20
Anonyme, La Tour-de-Peilz	50
Municipalité de Lausanne	10
Compagnie vaudoise d'électricité	98

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « AÎNÉS »

Notre société continue d'accueillir avec joie de nouveaux membres. Nous rappelons aux personnes qui sont à même de collaborer au développement de notre journal, qu'elles peuvent manifester cette intention en :

- souscrivant une ou plusieurs parts sociales de Fr. 100.—
- souscrivant une part sociale-abonnement à vie à « Aînés » de Fr. 150.—.

Il leur suffit de demander à l'Administration d'« Aînés », 10, passage Saint-François, 1003 Lausanne (tél. 021/22.34.29) l'envoi d'une formule d'inscription avec statuts de notre société.

S.O.S. POUPÉES

Savez-vous qu'en Tunisie, Somalie, au Togo, en Inde et dans d'autres parties du monde des milliers d'enfants n'ont pas la joie de pouvoir serrer contre leur cœur une poupée? Que beaucoup de bonnes volontés se mettent avec entrain au travail pour confectionner des poupées ou pantins tricotés. TERRE DES HOMMES vous sera infiniment reconnaissant de suivre cet exemple. Un modèle de poupée tricotée vous sera proposé dans notre prochain numéro, mais toutes les fantaisies sont permises. Pourquoi pas, aussi, acheter une poupée et l'habiller vous-même? Répondez en grand nombre à cet appel de TERRE DES HOMMES et MERCI.

Terre des hommes : route du Signal 27, 1018 Lausanne.